



# Budget primitif 2020

Séance plénière du 20 février 2020



**Au sommaire :**

- ▶ **L'équilibre budgétaire 2020**
- ▶ **Les engagements 2020**

---

**Contact presse :** Mégane Lépine, 05 44 00 12 41

Ce dossier de presse est consultable et téléchargeable sur le site internet [haute-vienne.fr](http://haute-vienne.fr) - rubrique "Espace presse".

## > L'équilibre budgétaire 2020

### ⇒ Les chiffres-clés du budget :

**451,3 M€** : projet de budget primitif pour 2020

**236,4 M€** : dépenses en faveur de l'action sociale et médico-sociale (personnes âgées, personnes handicapées, enfance et famille, insertion professionnelle et RSA), hausse de +1,9% par rapport à 2019.

Elles représentent 84% des dépenses de fonctionnement de la collectivité (hors personnel).

**42,3 M€ pour le seul secteur enfance-famille**, en hausse de + 3% en raison de l'augmentation du nombre de jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance et des mineurs non accompagnés.

**119,8 M€** : montant alloué par le Département au financement des allocations individuelles de solidarité (PCH, RSA et APA).

**72,9 M€** : de dépenses d'investissement, sans compter les avances pour le THD (11,2 millions d'euros) et la participation à la création de la SPL (1,9 millions d'euros).

**34,8 M€** : autofinancement brut.

### Fiscalité directe :

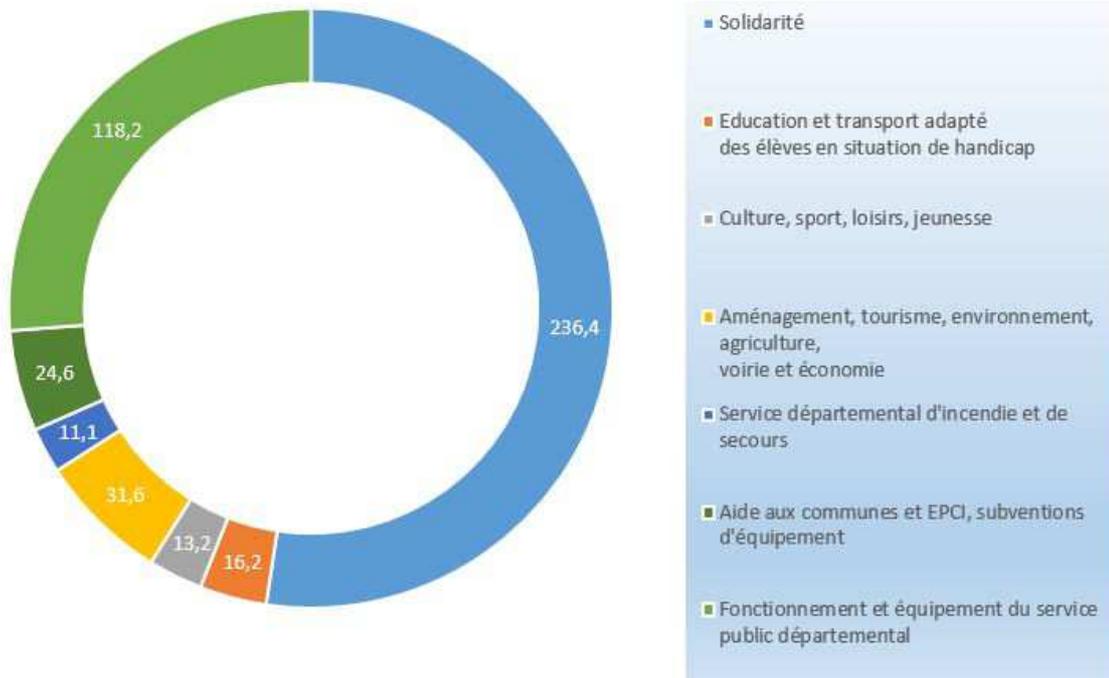
Pour rappel, depuis la réforme fiscale de 2010, la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFBP) restait le seul levier fiscal direct affecté aux départements. Cependant, le projet de loi de finances pour 2020 prévoit la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation et en compensation le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes dès 2021.

**Pour cette dernière année et comme il s'y était engagé depuis 2017, le Département n'augmente pas le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties. Le produit attendu de taxe foncière sur les propriétés bâties est estimé à 87,4 M€ pour 2020.**

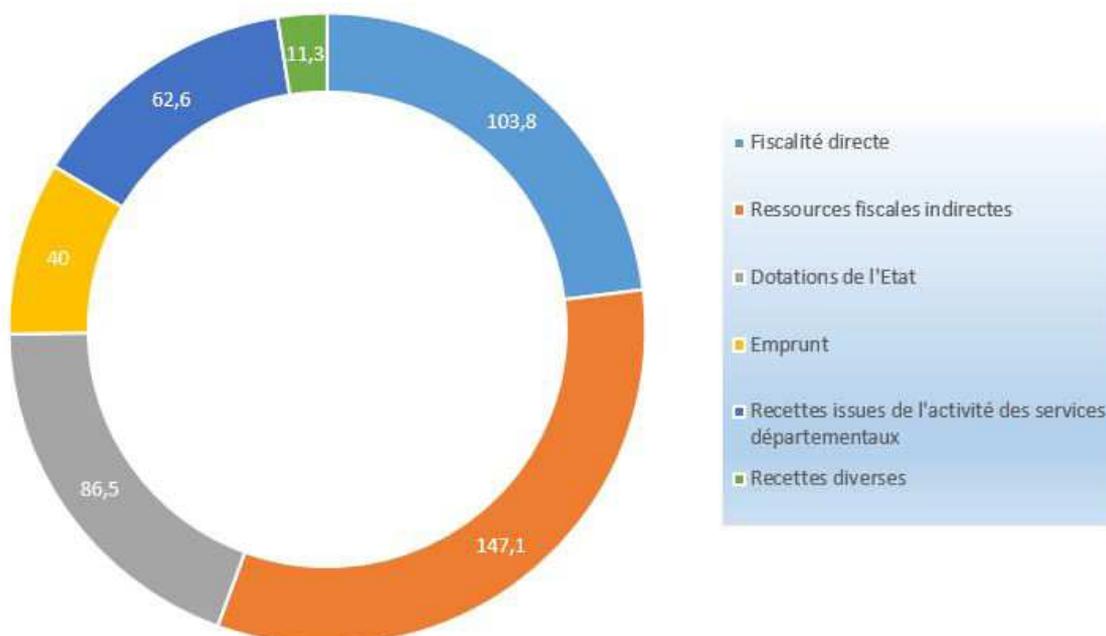
Ce transfert aux communes sera compensé par une dotation budgétaire de l'Etat, ainsi que par une part de TVA. Alors que la TFPB, représentative du développement du territoire et de la croissance de la population, constitue un impôt stable et assis sur des bases robustes, la TVA est totalement déconnectée des situations locales et est profondément dépendante de la conjoncture économique.

Cette réforme plonge donc les départements dans l'insécurité financière et remet en cause leur libre administration.

### Répartition des dépenses par domaines d'intervention



### Les recettes en millions d'euros (total=451,3M€)



Engagement n°1 : **poursuivre le développement de la Haute-Vienne, rester le premier partenaire des communes et des intercommunalités dans leurs projets**

## > **Poursuite du développement des infrastructures de télécommunications**

Le Conseil départemental contribue au développement des infrastructures de desserte haut débit et très haut débit ainsi qu'à l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile en Haute-Vienne. Il apporte son aide financière aux projets d'infrastructures numériques en partenariat avec les Communautés de communes, et contribue au fonctionnement du Syndicat mixte DORSAL. 125 000 € seront ainsi inscrits au budget primitif 2020 en section de fonctionnement au titre de la contribution statutaire au Syndicat mixte DORSAL.

**Le déploiement de la fibre jusqu'au domicile de tous les Haut-Viennois se poursuit. L'objectif final est d'arriver à 100 % de foyers raccordés d'ici fin 2024.**

A cette fin, le plan de déploiement FTTH de la Haute-Vienne repose sur la complémentarité et l'équilibre entre déploiements publics et privés. Cette double approche est le gage d'une accélération dans la construction du réseau FTTH ainsi que d'une sollicitation maîtrisée des financements publics grâce à l'apport de financements privés notamment sur la zone rurale de l'AMEL.

Concernant la téléphonie mobile, le Département suit le plan initié par l'Etat qui vise la généralisation de la 4G et la mise en place d'un dispositif de couverture ciblée des zones blanches en couverture mobile. Dans chaque département, à l'initiative de la Préfecture, a été mise en place une équipe-projet chargée d'identifier les sites prioritaires à équiper. Une quarantaine de communes ont été recensées avec des zones de mauvaise couverture en Haute-Vienne.

A ce jour, 9 sites en Haute-Vienne ont été retenus par arrêté ministériel concernant les communes suivantes :

- au titre de 2018 : Les Salles-Lavauguyon, Cieux, Bujaleuf, Thiat ;
- au titre de 2019 : Rochechouart, Saint-Auvent, Peyrat-le-Château (2 sites), Breuilaufa.

**Pour 2020, 6 nouveaux sites ont été proposés : Saint-Martin-le-Vieux (deux sites), Saint-Bonnet-Briance, Marval, Ladignac-le-Long, et Champagnac-la-Rivière.**

## > **Améliorer la voirie départementale et renforcer sa sécurité**

**20 880 000 € vont être inscrits au budget primitif 2020, en section d'investissement, en matière de voirie départementale.**

En matière d'amélioration du réseau, des premiers travaux de la déviation de la RD 20 à Aixe-sur-Vienne sont prévus cette année sous réserve de l'obtention de la Déclaration d'utilité publique (DUP) et de la libération effective des emprises foncières. Ainsi, les prochaines étapes du projet aujourd'hui envisageables en 2020 concerneront les travaux préparatoires (déplacement des réseaux), les travaux de déboisement ainsi que les procédures d'archéologie préventive.

Dans le même temps, les études se poursuivent afin de préparer de futurs chantiers à court ou moyen terme concernant, d'une part, les opérations structurantes d'aménagement, et d'autre part, le programme particulier d'opérations d'aménagement des routes départementales.

Le programme d'amélioration comporte également le confortement et la remise en état de plusieurs ouvrages d'art importants ainsi que la poursuite de l'aménagement d'aires de covoiturage.

Par ailleurs, le Département reconduit encore cette année un niveau élevé d'investissement pour renforcer et maintenir en état le réseau routier.

Un programme sur deux années est proposé lors de cette séance plénière, constitué des opérations les plus urgentes devant être engagées ou achevées en 2020 et complété par des opérations dont la réalisation est prévue en 2021. Ce programme tient également compte du passage du Tour de France dans notre département avec la réalisation de travaux sur des sections empruntées par l'épreuve.

Enfin, la sécurité routière reste un élément prépondérant dans l'élaboration de ces programmes afin d'offrir aux usagers du réseau routier haut-viennois les meilleures conditions de déplacement possibles.

**Engagement n°2 : agir dans le domaine des solidarités humaines contre les vulnérabilités et permettre le bien-être de tous à tous les âges**

## > Interventions en faveur de l'insertion professionnelle

**Dans un contexte où le nombre d'allocataires du RSA reste soutenu et où la réforme de l'assurance chômage fait peser un risque notable de report d'une partie des demandeurs d'emploi vers le dispositif RSA, le Département conserve une politique volontariste et ambitieuse favorisant la mise en activité, l'accès à l'emploi et à la formation.** Outre le versement du RSA, 61,8 M € en 2020, le Département interviendra tout particulièrement en faveur de l'insertion professionnelle grâce à des dispositifs d'accompagnement renforcé, d'actions de mise en activité et favorisant l'accès à l'emploi. Tout en conservant le cap budgétaire fixé, l'évolution de chaque axe est interrogée autour de thématiques concernant la professionnalisation des acteurs, la promotion des bonnes pratiques et leur diffusion, des collaborations renforcées pour garantir l'accès au droit commun ou l'innovation sociale pour encourager les dynamiques territoriales.

Ainsi, **2 344 420 € sont inscrits au budget primitif 2020** dont 1 427 420 € pour les contrats aidés, 310 000 € pour l'encadrement socioprofessionnel des ateliers et chantiers d'insertion, 376 000 € pour le soutien aux différentes actions d'insertion professionnelle, et 80 000 € pour les prestations d'accompagnement au bénéfice des allocataires du RSA exerçant une activité économique (travailleurs indépendants et créateurs d'entreprises).

Parce qu'elles participent à créer des conditions accrues de retour à l'activité des bénéficiaires, les actions menées par la collectivité contribuent à la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2019-2021 et s'inscrivent, pour une large majorité, dans la programmation du Fonds social européen 2014-2020.

## > Transport d'élèves en situation de handicap

**Le Département assure la prise en charge des frais de transport scolaire des élèves et étudiants dont le handicap a été initialement reconnu par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) relevant de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).** Le mode de prise en charge est déterminé par le Département, conformément aux préconisations de la MDPH.

Il peut prendre trois formes différentes :

- **transport par la famille** : attribution aux parents, famille d'accueil ou structure d'accueil d'une Aide individuelle de transport (AIT) lorsqu'ils assurent le transport avec leur propre véhicule ;
- **transport en commun** : prise en charge des frais d'abonnement pour l'utilisation d'un service de transport en commun (train, bus urbain, car scolaire ou de ligne régulière), lorsque l'élève ou l'étudiant est en capacité d'utiliser ce type de transport et qu'il existe un service correspondant aux trajets à effectuer ;
- **transport adapté** : affectation sur un service de transport adapté collectif organisé par le Département lorsque les parents ne sont pas en capacité d'assurer eux-mêmes le transport de leur enfant et qu'il ne peut pas emprunter un service de transport en commun du fait de son handicap ou du caractère inadapté de celui-ci. Les élèves et étudiants sont transportés par des véhicules 5, 7 ou 9 places ou des véhicules adaptés PMR en fonction des besoins. **Ce type de transport, qui est très majoritairement utilisé, représente 85 circuits mis en service depuis la rentrée de septembre 2019.**

**Le nombre de bénéficiaires est en constante augmentation. A ce jour, 491 élèves et étudiants sont concernés, soit une augmentation de près de 10 % par rapport à l'effectif recensé début décembre 2018.**

Malgré cette augmentation et grâce à un travail d'optimisation des circuits, les dépenses liées à cette compétence départementale seront maintenues au même niveau que celles votées au titre du budget primitif 2019, soit 1 350 000 € sur la section de fonctionnement pour l'année 2020.

Engagement n°3 : agir pour la transition de notre territoire affecté lui-aussi par le changement climatique aux multiples conséquences et pour lesquelles il faut trouver des solutions opérantes

## > Protection de l'environnement et transition écologique

Les politiques conduites en faveur de l'environnement par le Département recouvrent de multiples champs d'intervention. **Alors que l'Assemblée s'est prononcée en décembre 2019 en faveur de l'organisation d'Assises dédiées à l'environnement et à la transition énergétique, un état des lieux transversal des actions menées à ce jour a été réalisé.**

Cet état des lieux recense aussi bien les actions engagées depuis plusieurs années pour **améliorer les performances énergétiques du patrimoine bâti départemental** que la **volonté d'améliorer le cadre de vie de chacun en réduisant la précarité énergétique des logements des particuliers**. Le Département apporte également des financements indirects en matière de transition énergétique, au travers des contrats territoriaux en faveur des communes et intercommunalités (CTD et CDDI).

**La préservation du vivant, de la biodiversité et des milieux naturels** constitue un pilier de l'action conduite en faveur de l'environnement par la collectivité. Cela passe par la préservation des espaces naturels sensibles départementaux, une gestion intégrée et équilibrée des ressources en eau et des milieux aquatiques, mais aussi une politique de mobilité et d'aménagement responsable avec notamment des investissements pour encourager la mobilité douce.

Enfin, parce qu'un changement des comportements est indispensable, le Département favorise des **productions et des modes de consommation locaux**, tout comme il incite à **limiter les déchets et le gaspillage**. Autant de bonnes pratiques qu'il souhaite diffuser afin de réduire, à son niveau, l'impact de nos modes de vie sur le climat.

Alors que l'urgence climatique impose aux politiques publiques un engagement accru, notre collectivité s'est engagée dans l'organisation d'un projet d'Assises dédiées à l'environnement et à la transition écologique au cours du premier semestre 2020. **Cette démarche collaborative a pour objectif de fédérer les énergies afin d'engager la Haute-Vienne dans la mise en œuvre d'un territoire « zéro émission de gaz à effet de serre » à l'horizon 2050.**

Afin que le Département continue à prendre toute sa part dans le défi collectif que constitue aujourd'hui la préservation de l'environnement, ces Assises devront être l'occasion de renforcer son accompagnement et de déployer de nouvelles actions à même d'accélérer la transition écologique.

## > Etude de la ressource en eau

Une convention de partenariat a été établie entre le Département et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne portant sur une durée de trois ans (2019-2021) et sur la base d'objectifs permettant de répondre aux enjeux du bon état des masses d'eau et de la prise en compte des usages locaux de l'eau.

**Dans ce cadre, le Département de la Haute-Vienne souhaite engager courant 2020 l'élaboration d'une étude de gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau, en partenariat étroit avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de manière à bénéficier d'un outil d'aide à la décision.** Cet outil de connaissance et de stratégie permettra en effet de définir les actions prioritaires à mener pour la gestion de la ressource en eau potable sur l'ensemble de la Haute-Vienne. Cette étude permettra de dresser bilan de l'état de la ressource en eaux souterraines et superficielles, milieux aquatiques, des usages de l'eau et des différents acteurs et programmes existants sur le territoire départemental.

Elle aura également pour objectif de réaliser une expertise globale et critique des connaissances et d'évaluer l'évolution prévisible des usages, de la ressource et des milieux sur le territoire, notamment au regard des perspectives de changement climatique.

Un programme d'actions déclinera la stratégie globale en programme pluriannuel d'actions à mettre en œuvre, notamment dans le but de sécuriser la production et la distribution en eau potable et de préserver la ressource, prenant en compte les nouvelles répartitions de la compétence AEP (Alimentation en Eau Potable). L'ensemble de ces éléments permettra à terme de réviser le Schéma départemental l'alimentation en eau potable.



**Cette étude fera l'objet d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau. Pour engager cette étude, 300 000 € d'autorisation de programme sont inscrits au budget départemental.**

**Engagement n°4 : défendre un service public de proximité au bénéfice de chaque Haut-viennois qu'il concerne le secteur de l'éducation, du sport, de la culture, du patrimoine, des secours d'urgence**

## > La poursuite du soutien ambitieux au SDIS



Dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens 2018, le Département s'est engagé à financer intégralement la restructuration du centre de secours de Mitout et la construction du futur centre de secours sud de Limoges, pour un montant global de 8,8 millions d'euros. **Après un versement de 1,1 million d'euros en 2019, le Département versera 1 million d'euros à ce titre en 2020.**

Sur le fonctionnement, et malgré les fortes tensions qui pèsent sur le Département en raison du plafonnement de 1,2 % imposé par l'Etat, **le Département confirme son engagement auprès des pompiers professionnels et volontaires en inscrivant comme l'an dernier un montant de 10 035 230 €.**

**Des financements complémentaires seront par ailleurs accordés via les CTD afin de soutenir les centres de secours en milieu rural, notamment à Pierre-Buffière et à Nexon.**

## > Un investissement important pour réaliser des travaux dans les collèges

**Tout au long de l'année, le Département investit dans la réfection des collèges pour garantir aux élèves haut-viennois de bonnes conditions d'étude. 7 360 000 € sont ainsi inscrits au budget primitif pour des opérations de travaux immobiliers à programmer dans les collèges (travaux d'aménagement, de maintenance lourde, d'extension et de restructuration, travaux des cités mixtes).**

Parmi les opérations les plus importantes, certaines sont en cours ou vont être engagées sur cette année telles que :

- collège Jean Rebier à Isle : adaptation et amélioration des locaux existants en fonction de la capacité d'accueil projetée, permettant la suppression des classes modulaires ;
- collège Bernard de Ventadour à Limoges : construction d'un préau et aménagement d'une aire de sport extérieure ;
- collège Paul Langevin à Saint-Junien : regroupement des logements de fonction intra-muros ;
- collège du Parc à Saint-Mathieu : aménagement du pavillon de musique/art plastique/CPE.

De nouvelles opérations vont également être votées pour une autorisation de programme de 4 190 000 € :

- Fernand Lagrange à Pierre-Buffière : rénovation et extension du collège (3 000 000 €). Un rapport spécifique présente cette opération ;
- Jean Moulin à Ambazac et Maryse Bastié à Nantiat : aménagement des plonges (640 000 €) ;
- Maurice Genevoix à Couzeix : aménagement du CDI et de la salle des professeurs administration (550 000 €).



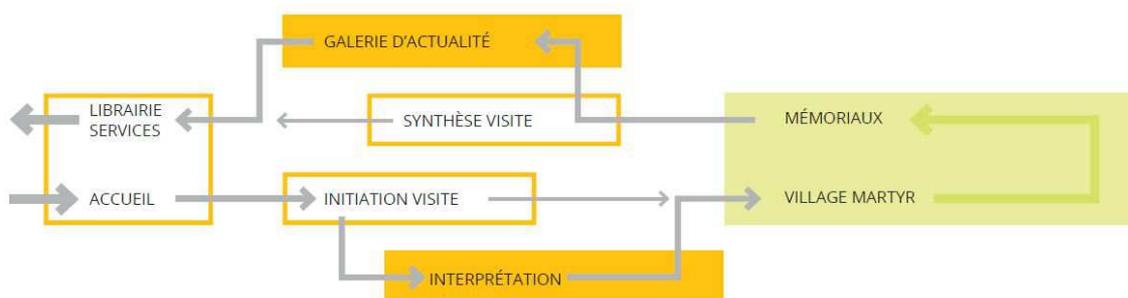
## > Actualisation de la scénographie du Centre de la mémoire d'Oradour-sur-Glane

**Le Centre de la mémoire n'a pas connu de modification du contenu présenté aux visiteurs depuis son inauguration en 1999. Le Département a donc lancé en 2018 un projet d'actualisation afin adapter le contenu scientifique et la scénographie aux attentes nouvelles du public.**

Dans cette perspective, une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été désignée fin 2018 afin d'identifier les objectifs et le contenu de l'opération et élaborer un dossier de consultation pour désigner un maître d'œuvre.

S'appuyant à la fois sur un comité scientifique et un comité institutionnel, le cabinet Dangles Architectes propose un préprogramme de l'opération. Quatre enjeux ont été identifiés pour structurer ce préprogramme : améliorer le niveau d'information des visiteurs, améliorer le confort d'usage pour les visiteurs et le personnel, améliorer les conditions économiques générales de l'exploitation, et améliorer le bâtiment et anticiper ses évolutions nécessaires.

**Le préprogramme propose d'opérer une redistribution et une optimisation des surfaces pour améliorer la gestion des flux de visiteurs, les services au public et le parcours de l'exposition permanente.**

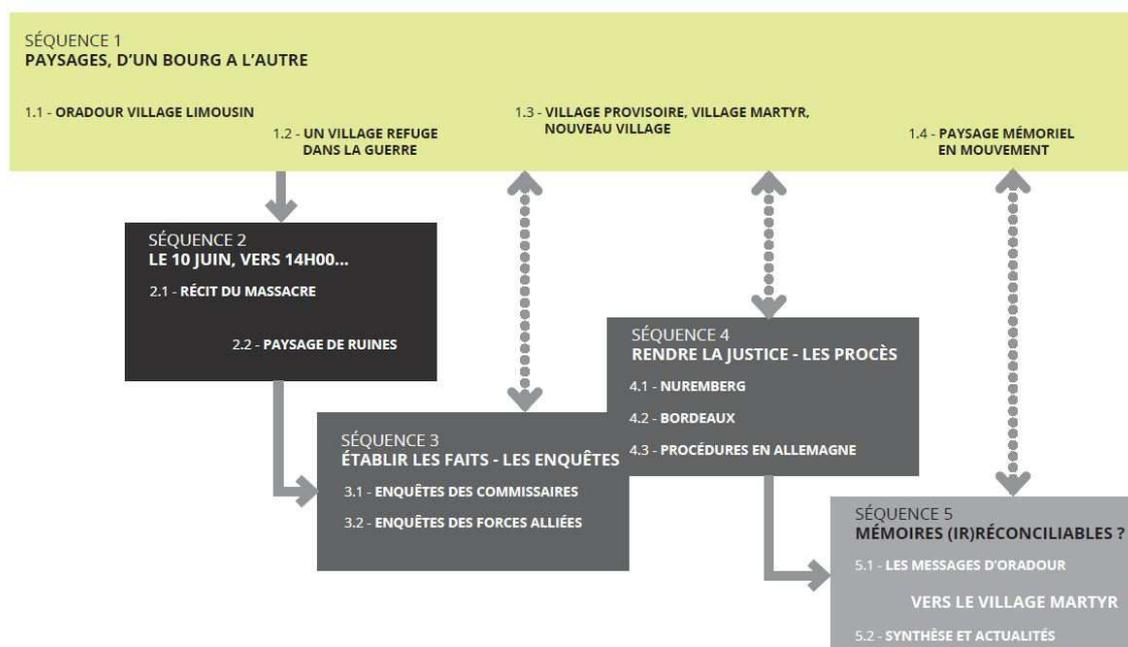


Repensé, le parcours de l'exposition permanente reposerait sur trois idées fortes :

- partir du local (Oradour, un village «ordinaire» en temps de guerre) pour remettre le bourg au centre de la narration ;
- réintroduire le «temps long» dans le surgissement de l'événement ;
- renforcer la proximité des visiteurs avec les habitants et leur quotidien de l'époque ainsi qu'avec les survivants, en particulier par le recours accru aux témoignages et la présentation d'objets.

Le parcours mettrait aussi l'accent sur l'interprétation du site d'Oradour, une dimension émotionnelle et personnelle proposée au public, ainsi que des rappels historiques tout au long (la montée des fascismes, la France de la collaboration, l'avancée de la Das Reich, la «concurrence» des mémoires entre l'Alsace et le Limousin, la Guerre froide en Europe et les politiques d'Etat entre déni de justice et raison d'Etat,...). Il intégrerait enfin des séquences narratives faisant appel à l'histoire (contexte, protagonistes, récit des faits,...), à la mémoire (témoignages, découverte d'objets,...) et à l'actualité (travaux historiques récents sur les violences de guerre,...). Le parcours de l'exposition serait ainsi précédé d'une séquence introductive (rappelant la nature et le contexte de l'événement à l'origine du site mémoriel et les règles de sa visite), et d'une séquence de fin de visite (moment de réflexion et de transition entre la visite et le retour au monde extérieur), chacune commune à tous les visiteurs. Il serait découpé en 5 parties.

Principes de conception du parcours  
Schéma de l'organisation thématique



**Le montant global de l'opération est estimé entre 9 et 10 M€. Dès que la finalisation du programme sera effective, des demandes seront établies en vue de l'obtention de subventions auprès notamment de l'Etat (Ministère des armées), la Région Nouvelle-Aquitaine et le FEDER.**

Sur la base de ce préprogramme, le cabinet Dangles va établir en liaison avec les différents intervenants le programme détaillé de l'opération, et préparer le montage du dossier de consultation du concours de maîtrise d'œuvre et de scénographie. Ce dernier pourrait être lancé fin 2020, permettant d'effectuer le choix du lauréat et du projet au premier semestre 2021.

La réalisation des travaux impliquera nécessairement une fermeture temporaire du CMO. Une réflexion sera donc engagée avec le Directeur de l'établissement afin de maintenir une information minimale du public sur le site, et d'imaginer un dispositif informatif «hors les murs» plus étoffé sur le drame (sous la forme d'une exposition itinérante par exemple).